



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Martha L. Black cale sèche 22-23 NGCC Martha L. Black Mise en cale sèche 2022-2023	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7049-210340/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 009
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> SAP	<b>Date</b> 2023-02-17
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-041-28862	
<b>File No. - N° de dossier</b> 041md.F7049-210340	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2023-02-24</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Pourmand, Mastaneh	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 041md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (343) 543-2874 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## Modification n° 009 à la demande de soumissions

### La modification n° 009 à la demande de soumissions vise à :

1. **Modifier les pourcentages de retenue de paiement dans la partie 7 du document d'appel d'offres.**
- 

#### 1. Les pourcentages de retenues de paiement dans le document d'appel d'offres sont modifiés.

Afin d'améliorer la trésorerie des chantiers navals, il a été décidé de réduire les montants de retenue, sur les factures des chantiers navals pour les projets de prolongation de la durée de vie des navires plus grand, de 10 % à 7 %. Par conséquent, dans le document d'appel d'offres :

Dans l'article 7.5.2 Modalités de paiement - Paiements progressifs :

Supprimer : « 1. Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, à raison de une fois par mois tout au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de 90 % du montant réclamé et approuvé par le Canada si :

.....  
.....

(c) la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas 90 % de la totalité du montant à verser en vertu du contrat; »

Insérer : « 1. Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, à raison de une fois par mois tout au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de **93 %** du montant réclamé et approuvé par le Canada si :

.....  
.....

(c) la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas **93 %** de la totalité du montant à verser en vertu du contrat; »

Dans l'article 7.6.3 Retenue de garantie :

Supprimer : « Une retenue de garantie de 5 % du prix total du contrat, selon la dernière modification (taxes exclues) sera appliquée à la demande de paiement finale. Cette retenue sera payable par le Canada à l'expiration de la période de garantie de 90 jours qui s'applique aux travaux. Les taxes applicables, selon le cas, doit être calculée pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue de 5 %, il n'y aura pas les taxes applicables à payer car celle-ci a été réclamée et est payable sous les demandes de paiement progressif précédentes. »

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F7049-210340/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F7049-210340

Amd. No. - N° de la modif.  
009  
File No. - N° du dossier  
041MD. F7049-210340

Buyer ID - Id de l'acheteur  
041MD  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Insérer : « Une retenue de garantie de **4 %** du prix total du contrat, selon la dernière modification (taxes exclues) sera appliquée à la demande de paiement finale. Cette retenue sera payable par le Canada à l'expiration de la période de garantie de 90 jours qui s'applique aux travaux. Les taxes applicables, selon le cas, doit être calculée pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue de **4 %**, il n'y aura pas les taxes applicables à payer car celle-ci a été réclamée et est payable sous les demandes de paiement progressif précédentes. »

---

**Fin de la modification n° 009 de la demande de soumissions.**

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**